



La Roquebrussanne

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20241014-CM_2024_49-DE



Délibération du Conseil Municipal

N°2024/49

Délibération portant sur la vente du véhicule de la Réserve Communale de Sécurité Civile de La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16
Représentés : 3
Votants : 19
Absent : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Date de la convocation : 04.10.2024

Date d'affichage : 14.10.2024

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Jean-Pierre GOUJON, Nathalie WETTER, Pierre VENEL, Bryan JACQUIN, Michel GAGNEPAIN, Chrystelle GAZZANO, Hugo NIEDERLAENDER, Bernard BELORGEY, Sabine FONTANILLE, Ludovic ODRAT, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL

Procurations :

Magalie ATLAN a donné procuration à Bryan JACQUIN
Sabah BAUDRAND a donné procuration à Chrystelle GAZZANO
Lionel BROUQUIER a donné procuration à Jean-Mathieu CHIOTTI

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2241-1 du CGCT ;
Vu l'article L.2122-21 du CGCT ;

Monsieur le Maire rappelle que la Réserve Communale de Sécurité Civile a demandé à la Commune d'acquérir un nouveau véhicule de patrouille de prévention contre les risques incendie, pouvant accueillir plus de bénévoles et plus performant.

Monsieur le Maire ajoute que la commande a été passée pour l'acquisition d'un véhicule de marque Toyota – modèle HILUX VPSI à plateau, pour un montant de 65 870,84 € TTC qui sera livré au cours du premier trimestre 2025.

Enfin, Monsieur le Maire précise que pour aider la Commune à financer cette acquisition, il est nécessaire de vendre le véhicule Land Rover – modèle Defender – Véhicule Polyvalent de Surveillance et d'Intervention (VPSI) de type RCSC - CCFF

Considérant la mise en vente du véhicule Land Rover modèle Defender à plateau par la Commune au prix de 33 000,00 € ;

Considérant l'offre émise par le Groupe CHOPARD sis à Trans en Provence, pour l'acquisition du véhicule Land Rover Defender pour un montant de 33 000,00 € ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** la vente du véhicule de marque Land Rover – modèle Defender au Groupe CHOPARD pour un montant de 33 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession.

La ROQUEBRUSSANNE, le 15 octobre 2024.

Le Maire,



Michel GROS

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le



La secrétaire de séance ID : 083-218301083-20241014-CM_2024_49-DE

Claudine VIDAL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire :

Publiée le :

Reçu en préfecture le :